

29 septembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 09/10/2022

Reçu en préfecture le 09/10/2022

Affiché le 10/10/2022

SLOW

ID : 085-200071918-20220929-258_22-DE

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 23 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2022

Présents : **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÜN, Stéphanie VALIN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Fabienne BARBARIT, Caroline BARRETEAU, Nathalie BODET, Pierrette GILBERT, Yannick MANDIN, Nicolas PINEAU, Cathy PIVETEAU-CANLORBE, Freddy RIFFAUD – **La Merlatière** : Philippe BELY – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU – **Chauché** : Myriam BARON ayant donné pouvoir à Christian MERLET – **Essarts en Bocage** : Emmanuel LOUINEAU ayant donné pouvoir à Freddy RIFFAUD, Jean-Pierre MALLARD,

Secrétaire de séance : Christian MERLET

En exercice : 30
Présents : 26
Votants : 28
Quorum : 16

N° 258-22 – Attribution du marché de travaux relatif à la construction d'une nouvelle station d'épuration de traitement des eaux usées rue du Cimetière sur les communes de L'Oie – Sainte-Florence à Essarts en Bocage

Le marché de travaux relatif à la construction d'une nouvelle station d'épuration de traitement des eaux usées rue du Cimetière prenant en charge les ERU des Bourgs de Saint-Florence et l'Oie sur la commune d'Essarts en Bocage a été lancé en procédure adaptée et a été publié sur le profil acheteur www.marches-securises.fr du 20 juin 2022 au 29 août 2022, dans le journal Ouest-France 85 le 23 juin 2022 ainsi que sur le site « lemoniteur.fr » (valant JAL) le 21 juin 2022.

Considérant que la remise des offres a été fixée au 29 août 2022 à 12 heures.

Considérant que la consultation n'est pas allotie et le montant estimatif du marché est de 1 565 695.00 € HT.

Considérant que l'analyse des offres a été effectuée par l'entreprise SICAA Etudes, maître d'œuvre. Pour retenir l'offre la plus avantageuse, le jugement des offres est effectué selon les critères suivants, avec leur pondération :

- Valeur technique : 65 %
- Prix : 35 %

Considérant que trois offres sont parvenues dans le délai imparti.

Considérant que conformément au classement des entreprises, il est proposé de retenir le groupement d'entreprises NANTAISE DES EAUX (44 La Chapelle-sur-Erdre) – ROTURIER (85 Pouzauges) – LVI (85 Montaigu Vendée) – ACTO ARCHITECTURE (44 Nantes) pour un montant de 1 515 000.00 € HT.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'attribuer le marché au groupement d'entreprises NANTAISE DES EAUX – ROTURIER – LVI – ACTO ARCHITECTURE pour un montant de 1 515 000.00 € HT,**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-Président, à signer toutes les pièces du marché.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 7 octobre 2022

Le Président,
Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.